

Acte mis en ligne le :	04/10/23
------------------------	----------

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	13	13

L'an 2023, le mercredi 27 septembre, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Damien HORVATH

*Présents* : ANGININ Daniel, CROS Robert, DECLETTE Bernard, DELAY Monique, EUGENIO Céline, FASSINOT Christine, HORVATH Damien, MAGNARD Corinne, MAIRE Nicole, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie, PORRETTA René, THOMAS Alexandra.

*Absents* : BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, DEVAUX Vanessa, GASS Julie, HUGOU Isabelle, MOREL Marie-Josèphe, RIGARD Josiane.

**TELEALARME RESIDENTS DES PERVENCHES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION » (PJ)**

*Classification contrôle de légalité : 5.7.7*

Dans le but d'apporter davantage de sécurité et de faciliter l'intervention rapide des services de secours, 24h/24 et 7j/7, les résidents des Pervenches bénéficient du dispositif téléalarme. Ce service est apporté dans le cadre d'un partenariat avec Vienne Condrieu Agglomération qui met à disposition les appareils de téléalarme.



Aujourd'hui, il s'agit pour Vienne Condrieu Agglomération d'actualiser la convention de partenariat signée avec le CIAS. Cette convention a pour objet de définir les relations entre les deux collectivités et de préciser les droits, obligations et responsabilités de chacune.

Dans le cadre de cette convention, une redevance est versée à Vienne Condrieu Agglomération pour le paiement de la prestation assurée par cette dernière, en fonction du prix du service rendu, soit 34 € par mois et par usager à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (tarif révisable chaque année par VCA).

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n° 16/015, en date du 25/10/2016 approuvant la convention de mise à disposition d'appareils de téléalarme par VienneAgglo, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- D'APPROUVER la convention de partenariat « service de téléalarme » réactualisée, telle que proposée par Vienne Condrieu Agglomération et présentée ;
- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer ladite Convention ainsi que tout document y afférant.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Damien HORVATH 	René PORRETTA 	PJ : Convention de partenariat avec Vienne Condrieu Agglomération